

**DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE****SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey
Z.I d'Arlod
Bellegarde sur Valserine
01200 VALSERHONE****ARRONDISSEMENT DE NANTUA****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL****N° 26C05**

Séance du jeudi 12 FEVRIER 2026

Président

M. RONZON

Membres présents :MMES F. AURELLE, C. BILLOT, M. SECRET, R. DULLAART, P. PLAGNAT, R. REMILLON, F. VIVIAND, M-J. LEVILLAIN (suppléant de M. E. RAVOT), R. MAYORAZ (suppléant de A. VEYRAT).
MM. D. MUNIER, C. ALLIOD, J. DUBOUT, D. MASSON, M. CHANEL, G. THOMASSET, J. PRUD'HOMME, J. VAREYON, L. COMTET, E. GEORGES, D. CLERC, M. BOTTERI, N. LAKS, R. LAFOND, J-L. SOULAT, P. ROPHILLE, P. SAUVAGET, R. ARNOULD, G. DUJOURD'HUI, L. GILET (suppléant de P. SAUGE).**Membres ayant donné
procuration :**MME. M. DUBARE à M. J. VAREYON,
M. E. RAVOT à MME. M-J. LEVILLAIN,
MME. V. LOUBET à M. D. MUNIER,
M. D. VAILLOUD à M. L. COMTET.**Membres absents excusés :**MMES S. RALL, I. ROSSAT-MIGNOD, J. LAVOREL, F. MEYNET, A. VEYRAT, A. LASSUS, A. SERRE.
MM. G. SUSINI, P. SAUGE, D. DOLDO, J-F. BOSSON, P. BONNET.**Membres absents :**

M. J-P. BELMAS.

Membres en exercice :

44

Quorum :

23

Présents :

30

Votants :

34

Date de la convocation :

06 février 2026

Secrétaire de séance :

M. J-L. SOULAT.

Objet de la délibération :**NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DES
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES – BUDGET
ANNEXE PRIMITIF VALORISATION MATIERE POUR
2026**

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Décret n°2015-1846 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 05 février 2026,

Considérant l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées et compte tenu de l'ensemble des autres dépenses et recettes du Budget annexe primitif Valorisation matière pour 2026 ;

Considérant que le montant de l'amortissement des subventions d'équipement s'élève, pour l'année 2026, à 17 261,42€ ;

Monsieur le Vice-président délégué aux Finances propose au Comité syndical, pour le Budget annexe Valorisation matière primitif pour 2026, d'adopter la disposition de neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour un montant de 17 261,42€ aux comptes 77681 en recettes de fonctionnement, et 198 en dépenses d'investissement.

Il est donc proposé au Comité syndical d'adopter la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour le Budget annexe Valorisation matière primitif pour 2026, pour un montant de 17 261,42€ en recettes de fonctionnement, et 198 en dépenses d'investissement.

LE COMITE SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

ADOpte la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour le Budget annexe Valorisation matière primitif pour 2026, pour un montant de 17 261,42€ en recettes de fonctionnement, et 198 en dépenses d'investissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20260212-26C05-DE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.